Les 12 points du code de déontologie

- 1. Respect de la méthode de L'École Humaniste de Gestalt
- 2. Clarté du cadre
 - Ce qu'est une thérapie
 - Confidentialité
 - La relation thérapeutique
 - Argent : paiement règlement des séances manquées
- 3. Absence de passage à l'acte
 - Sexuel
 - Abus
 - Violence
- 4. Conscience de ses limites
 - Acceptation ou non de la prise en charge du client
 - Référer à un autre praticien, ou médecin si besoin
 - Supervision
 - Et aussi limites physiques, se ressourcer
- 5. Recherche de l'intérêt élevé du client
- 6. Absence de dévoilement du champ 4 du thérapeute et de son champ 3 privé. Dévoilement de son expérience avec le client (champ 1) dans l'intérêt élevé de ce dernier
- 7. Neutralité accueillante vis-à-vis des faits de société
- 8. Conscience professionnelle
 - Confidentialité
 - Argent
 - Cadre
 - Travail, préparation
 - Implication
 - Engagement
 - Relations avec les collègues
- 9. Supervision : compréhension de la nécessité de la supervision régulière
- 10. Thérapie personnelle
- 11. Formation continue
- 12. Communication professionnelle réelle et transparente